

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2014

**COMPTES BANCAIRES INACTIFS ET CONTRATS D'ASSURANCE-VIE EN DÉSHÉRENCE
- (N° 1765)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Tian et M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ainsi que les coffres-forts dont les contenus n'ont pas été réclamés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement porte sur le périmètre de la loi. La loi doit également concerner le contenu des coffres forts.